



COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS DE L'ACSS/CASC

DEUXIÈME RÉVISION : 10 FÉVRIER 2022

Traduites par Raymond Arès, et pour l'introduction, Benoît Morier. Adaptation pour le Québec : Gaston Lachance, Robert Lambert et Ivan Marcil. Deuxième révision : Nancy Johnson

L'ACSS/CASC a pour mission d'assurer la formation et la spécialisation des intervenant.e.s en soins spirituels et de promouvoir la recherche dans ce domaine, dans le but d'appuyer ses membres dans leur formation et leur pratique en soins spirituels.



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. Identité professionnelle	3
2. Connaissances.....	4
2.1. Spirituelles, religieuses, culturelles	4
2.2. Théories psychologiques	4
2.3. Recherche.....	5
3. Conduite éthique professionnelle.....	5
4. Habiletés professionnelles	6
4.1. Relation thérapeutique.....	6
4.2. Évaluation	7
4.3. Intervention	8
4.4. Documentation.....	8
4.5. Leadership	9



INTRODUCTION

L'Association canadienne de soins spirituels/The Canadian Association for Spiritual Care (ACSS/CASC) identifie deux types de professionnels spécialisés : l'intervenant.e en soins spirituels et le/la thérapeute psycho-spirituel.

Cette traduction française des « Compétences des professionnels spécialisés de l'ACSS/CASC » tient compte de la Loi promulguée à l'unanimité en juin 2009 par l'Assemblée nationale du Québec. Cette Loi modifie le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (PL no 21). Cette traduction française, approuvée par l'ACSS/CASC au national, tient compte que ce texte s'adresse principalement aux intervenant.e.s en soins spirituels du Québec, qui ne font pas et n'ont pas le droit de faire de thérapie dans leur pratique professionnelle.

Les professionnels spécialisés de l'ACSS/CASC font preuve de compétences dans les quatre domaines clés suivants : *identité professionnelle, connaissances, éthique professionnelle et habiletés professionnelles*. Ils sont capables de faire preuve d'initiative, d'adaptabilité et de leadership dans des systèmes complexes.

Les professionnels spécialisés de l'ACSS/CASC sont formés pour accomplir des activités avec une conscience de soi, des connaissances, des attitudes, ainsi que des compétences bien intégrés. Ils sont à l'aise dans leur rôle et accomplissent leurs tâches avec confiance et maturité.

Les membres de l'Association qui cherchent à en devenir membres spécialisés développent leur compétence dans ces domaines en suivant une formation offerte ou reconnue par l'Association. Une fois spécialisé, le membre se soumet à un processus d'examen par ses pairs, dans lequel il démontre qu'il demeure engagé dans sa croissance personnelle, sa formation continue et son perfectionnement professionnel. Le membre cherche d'abord et avant tout à conjuguer le spirituel et le sacré avec son identité professionnelle, ses connaissances, ses habiletés et sa conduite éthique.

1. IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Le membre spécialisé est enraciné dans sa tradition spirituelle, religieuse et culturelle par laquelle il entre en relation avec lui-même, les autres et le sacré dans une approche holistique et spirituelle des soins. En s'appuyant sur ces éléments fondamentaux, il intègre de façon réfléchie la sagesse des traditions spirituelles, religieuses et culturelles aux modalités du soin spirituel, comme façon d'être présent aux autres en temps de crise, de difficultés et de changement.

- 1.1. Incarne une approche holistique et spirituelle des soins.
- 1.2. S'engage régulièrement dans des pratiques spirituelles individuelles et en groupe, dans le but d'accroître sa prise de conscience de ce qu'il y a de sacré et de spirituel dans toute relation, ainsi que de développer son rapport personnel avec le sacré et le spirituel.
- 1.3. S'engage dans une pratique de réflexion continue qui sous-tend l'exercice de sa profession.



- 1.4. Fait part de son propre vécu avec prudence et discernement, à la fois sur le plan personnel et professionnel.
- 1.5. A conscience des enjeux de sa propre situation sociale¹, de ses croyances, de son pouvoir, de sa vulnérabilité et de ses limites, vu que ces facteurs ont une incidence sur ses relations avec les individus et au sein d'un groupe.
- 1.6. Poursuit sa croissance personnelle et sa formation professionnelle continue, notamment par le biais de la supervision continue de sa pratique.

2. CONNAISSANCES

Le membre spécialisé intègre des cadres de référence psychologiques, spirituels, religieux et culturels dans l'exercice de sa profession et fonde sa pratique sur des données probantes et appuyée par la recherche actuelle.

¹ **Situation sociale** : Les groupes auxquels les gens appartiennent en raison de leur place ou de leur position dans l'histoire et la société. Toute personne a une situation sociale définie par son genre, sa race, sa classe sociale, son âge, ses capacités, sa religion, son orientation sexuelle et sa situation géographique. Chaque appartenance à un groupe confère un certain ensemble de rôles sociaux et de règles, de pouvoirs et de privilèges (ou d'absence de privilèges) qui influencent fortement l'identité et la façon de voir le monde.

2.1. SPIRITUELLES/RELIGIEUSES/CULTURELLES

- 2.1.1. Est conscient de ses propres croyances et traditions spirituelles, religieuses et culturelles et comment elles exercent une influence sur sa personne et sa pratique.
- 2.1.2. Acquiert des connaissances des diverses religions, spiritualités et traditions culturelles du monde par un apprentissage conceptuel et expérientiel.
- 2.1.3. Développe l'humilité et la compétence culturelles en se renseignant sur la diversité des situations sociales, la sécurité culturelle et les droits de la personne.
- 2.1.4. Développe l'humilité et la compétence culturelles en se renseignant sur l'expérience de la colonisation des peuples autochtones du Canada, ainsi que les conclusions et les recommandations de la de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR).

2.2. THÉORIES PSYCHOLOGIQUES

- 2.2.1. Démonstre une compréhension d'un large éventail de théories psychologiques et de la personnalité et est compétent dans au moins une modalité du soin spirituel.
- 2.2.2. Articule les cadres théoriques et philosophiques de sa pratique et sait reconnaître les avantages, les limites et les contre-indications de ces différents cadres.
- 2.2.3. Comprend en quoi consistent la dynamique de groupe et les systèmes organisationnels et y participe.



- 2.2.4. S'engage dans l'apprentissage expérientiel en se fondant sur les principes de l'éducation des adultes et un modèle d'action-réflexion.
- 2.2.5. Intègre la connaissance du développement humain et spirituel et a recours aux théories du changement de manière à favoriser le bien-être de l'autre.
- 2.2.6. Adopte une approche qui tient compte des traumatismes dans ses relations avec les personnes et les groupes, tout en étant attentifs aux possibilités de détérioration ou de croissance du fonctionnement humain.
- 2.2.7. Démonstre une connaissance des principales catégories de diagnostic psychologique en usage à l'heure actuelle.
- 2.2.8. Démonstre une connaissance des principales classes de médicaments psychoactives, des médicaments utilisés dans son milieu de travail et de leurs effets sur la santé.
- 2.2.9. Intègre la connaissance de théories psychologiques à divers cadres spirituels, religieux et culturels.

2.3. RECHERCHE

- 2.3.1. S'engage dans une pratique éclairée par les données probantes en tant que partie intégrante de l'exercice de sa profession.
- 2.3.2. Démonstre une connaissance des méthodes de recherche, y compris les méthodes théoriques, quantitatives et qualitatives, ainsi que de l'assurance de la qualité et de l'évaluation des programmes.
- 2.3.3. Démonstre sa capacité d'effectuer une recherche documentaire, d'évaluer de façon critique la pertinence et la qualité de recherches fondamentales et de recherches actuelles, d'assimiler des résultats et d'en faire part au moyen de la communication écrite et orale.
- 2.3.4. Applique les résultats de recherche pertinents à l'exercice de sa profession et participe à l'évaluation continue des nouvelles approches.
- 2.3.5. Participe à des recherches dirigées par d'autres chercheurs principaux et, dans la mesure du possible, mène des recherches à titre de chercheur principal dans le cadre de projets applicables au contexte de sa pratique.

3. CONDUITE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Le membre spécialisé prodigue et préconise des soins de qualité et équitables conformément au champ d'exercice et au code d'éthique de l'ACSS/CASC. Le membre spécialisé démontre qu'il fait preuve de responsabilité à l'égard des usagers, du public, des communautés de foi, des communautés spirituelles et culturelles, des



employeurs, des organismes de réglementation compétents et des organisations professionnelles pertinentes à ses relations professionnelles.

- 3.1. Demeure à l'intérieur du cadre de son champ de pratique, tout en sachant reconnaître quand il convient de référer ou d'amorcer le soin spirituel.
- 3.2. Établit et maintient des limites claires et appropriées au niveau professionnel.
- 3.3. Démontre qu'il est conscient de la diversité des situations sociales et des expériences de vie des personnes et en tient compte.
- 3.4. Démontre et encourage un comportement inclusif à l'égard de la diversité des pratiques et des besoins spirituels, religieux et culturels.
- 3.5. Sait expliquer et démontrer l'importance et les limites de la confidentialité.
- 3.6. Conserve ses dossiers de manière conforme aux exigences du milieu professionnel où il exerce.
- 3.7. Se préoccupe des questions d'éthique qui se présentent dans sa pratique, son enseignement et sa recherche.
- 3.8. Démontre une connaissance des risques et dérives possibles de sa profession et prend des mesures préventives à cet égard.
- 3.9. Démontre qu'il peut communiquer de manière professionnelle, claire et concise, y compris par écrit, oralement et par voie électronique, ainsi qu'au moyen de rapports et de consultations avec des tiers.

4. HABILITÉS PROFESSIONNELLES

Le membre spécialisé a recours à un large éventail d'habiletés dans sa pratique professionnelle avec diverses personnes, communautés, organisations et groupes. Il se montre attentif au spirituel et au sacré dans chacune de ses interventions.

4.1. APPROCHE RELATIONNELLE

Développe une relation de confiance intégrée sur le plan spirituel, afin d'amener les usagers et les communautés à participer à leur propre processus de guérison (intérieure/spirituelle).

- 4.1.1. Fait part de son propre vécu avec prudence et discernement, en gardant à l'esprit le but visé par un tel partage.
- 4.1.2. Se montre calme et fait preuve d'impartialité dans la prestation de soins.
- 4.1.3. Permet aux usagers de s'exprimer dans leurs propres mots et selon leurs propres modalités.
- 4.1.4. Travaille en collaboration avec les usagers, l'équipe de soins et les autres intervenants concernés.



- 4.1.5. Écoute attentivement et répond de manière efficace par la communication verbale et non verbale.
- 4.1.6. Explique son rôle et ses fonctions, ainsi que la nature de la confidentialité et du consentement, d'une manière qui est adaptée au bénéficiaire des soins.
- 4.1.7. Explique les concepts théoriques et spirituels dans un langage courant.
- 4.1.8. Sait reconnaître les conflits, qu'ils soient manifestes ou cachés, verbaux ou non verbaux, et choisir l'approche de résolution de conflits adaptée à la situation.

4.2. ÉVALUATION

Recueille et évalue en collaboration l'information qui se rapporte aux problèmes des usagers et qui est pertinente aux croyances, aux pensées, aux émotions, aux comportements et aux besoins sociaux qui sont porteurs de vie et ceux qui ne le sont pas.

- 4.2.1. Sait reconnaître comment opère consciemment ou inconsciemment la situation sociale d'un usager sur les plans personnel, interpersonnel et systémique.
- 4.2.2. Évalue implicitement l'usager en l'écoutant parler de sa vie.
- 4.2.3. Évalue explicitement l'usager en utilisant des outils d'évaluation spirituelle adaptés au contexte.
- 4.2.4. Explore avec les usagers ce qui, dans leurs croyances et leurs valeurs, leurs façons d'affronter les problèmes et leurs ressources, limite ou nourrit leur vie.
- 4.2.5. Évalue la souffrance spirituelle et la détresse spirituelle, le deuil et la perte.
- 4.2.6. Explore les sources de force, d'espoir et de résilience, ainsi que les possibilités de transformation.
- 4.2.7. Identifie les dynamiques intra et interpersonnelles liées aux antécédents familiaux.
- 4.2.8. Identifie les dynamiques intra et interpersonnelles liées aux traumatismes présents et passés.
- 4.2.9. Effectue des évaluations de risques appropriées à son contexte d'accompagnement.
- 4.2.10. Identifie comment les croyances et les valeurs spirituelles, religieuses, philosophiques et culturelles des usagers peuvent influencer leurs choix de traitement.



- 4.2.11. Évalue les besoins rituels et cérémoniels des usagers, ainsi que les soins spirituels et religieux appropriés à leur contexte personnel.
- 4.2.12. Évalue les limites de sa compétence professionnelle et identifie les circonstances dans lesquelles la référence vers un autre professionnel pourrait s'avérer bénéfique ou nécessaire.

4.3. INTERVENTION

Offre une variété d'interventions selon un plan de soins spirituel, l'établi conjointement avec les usagers pour appuyer leurs objectifs généraux et aussi les soins de santé prodigués par les équipes de professionnels.

- 4.3.1. Développe en collaboration des interventions appropriées aux usagers en fonction de leur situation sociale.
- 4.3.2. Facilite l'expression des récits et des émotions des usagers, afin de soulager leur souffrance spirituelle et d'accroître leurs ressources spirituelles.
- 4.3.3. A recours à diverses perspectives religieuses, théologiques, spirituelles et/ou culturelles dans le but d'aider les usagers à donner un sens à leur vie.
- 4.3.4. Récite des prières ou facilite le recueillement, anime ou contribue à la réalisation de rituels et de rites, et anime des cérémonies adaptées au contexte des usagers.
- 4.3.5. Offre soutien et orientation qui favorisent la croissance spirituelle.
- 4.3.6. Encourage les relations interpersonnelles et les expériences de socialisation avec d'autres.
- 4.3.7. Évalue l'efficacité de sa relation et de ses interventions avec les usagers.
- 4.3.8. A recours à la supervision clinique et à la consultation pour vérifier l'efficacité de ses interventions.
- 4.3.9. Réfère à d'autres instances professionnelles ou communautaires, le cas échéant, dont, entre autres, l'équipe interdisciplinaire de soins.

4.4. DOCUMENTATION

Documente les références, les consentements, les évaluations spirituelles et les interventions pertinentes à son contexte clinique.

- 4.4.1. Prend note du motif de la référence, du problème du patient, de l'évaluation de la situation et des plans de suivi.
- 4.4.2. Distingue, dans le dossier clinique, les faits des opinions exprimées.



- 4.4.3. Sait appliquer les règles relatives à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels et celles relatives à leur divulgation.
- 4.4.4. A recours à un processus d'obtention de consentement éclairé pertinent au contexte de sa pratique.
- 4.4.5. Utilise de façon sécuritaire les communications électroniques, lorsqu'elles sont pertinentes.
- 4.4.6. Enregistre ses interventions et ses statistiques dans un délai raisonnable et les conserve pour une durée déterminée.
- 4.4.7. Garde en lieu sûr la documentation professionnelle sur ses usagers.

4.5. LEADERSHIP

Envisage des possibilités créatives qui l'inspirent et inspirent d'autres personnes à entreprendre des actions de promotion et de défense des droits avec des individus et des communautés, ainsi qu'au sein d'organisations.

- 4.5.1. Fait preuve d'une présence calme et adopte une attitude impartiale dans la prestation de services.
- 4.5.2. Agit en tant qu'agent de changement dans son milieu clinique, dans le but de promouvoir une culture de bienveillance, de respect, de justice et de réconciliation.
- 4.5.3. Favorise, facilite et soutient la prise de décision éthique dans son milieu de travail.
- 4.5.4. Pense et agit de façon créative en temps de crise ou de conflit, tout en tenant compte des émotions et des différents points de vue des personnes impliquées dans la situation.
- 4.5.5. Démonstre des habiletés de planification et de gestion dans le développement de sa pratique professionnelle.
- 4.5.6. Établit et entretient des relations interprofessionnelles.
- 4.5.7. Informe les autres de la valeur de la spiritualité pour la santé et le bien-être des personnes sur les plans individuel, communautaire et systémique, et en fait la promotion. Cela comprend la mise en valeur du caractère unique des spécialistes de l'Association (avec quatre stages ou une expérience équivalente).
- 4.5.8. Renforce la capacité des autres professionnels et partenaires communautaires en matière de santé spirituelle et de mieux-être.
- 4.5.9. Participe et contribue à la vie des communautés spirituelles, de foi et culturelles et à celle des organisations professionnelles dont l'intervenant.e est membre.

